

940023

Projet régional de 200 logements pilotes

In Casa prutetta ùn ci entre fretu

Pour toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :

04 95 72 13 25 www.aue.corsica

jusqu'à 15 000 euros d'aide

RELI

Viggianello 2 : la préfète signe l'arrêté et explique sa décision

Josiane Chevalier a signé l'arrêté autorisant l'exploitation par la société Lanfranchi Environnement d'un "éco-pôle" de traitement des déchets sur la commune du Valinco, pour une période de dix ans. Un acte "pragmatique"

Sans surprise, la préfète de Corse a signé l'arrêté autorisant l'exploitation du "projet d'éco-pôle" de la société Lanfranchi Environnement, communément appelé Viggianello 2. Un projet privé contre lequel se sont prononcés l'Assemblée et l'Exécutif de Corse.

Entourée de deux responsables de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), Josiane Chevalier a annoncé hier, devant la presse, cette "décision difficile", selon ses termes, avant de se lancer dans une explication en vingt points des raisons ayant motivé cette autorisation.

Du fait du retard pris sur la généralisation du tri telle que définie par le plan d'action voté en 2016 pour la réduction et le traitement des déchets en Corse, explique la préfète, du fait de l'absence d'identification de nouveaux sites de stockage "en dépit de la mobilisation de tous les acteurs concernés", du fait de la fermeture de Tallone et de celles, imminentes, de Viggianello 1 (en 2020) et de Prunelli (en 2022), et du fait de la trop lente "opérationnalité" des nouveaux centres envisagés à Giuncaggio et à Mollifao, la Corse sera confrontée, pose Josiane Chevalier, "à un déficit de stockage d'au moins 80 000 tonnes dès 2020 et d'environ 110 000 tonnes en 2021".

"Nous sommes donc au pied du mur", fait valoir la préfète.

Sa décision se veut pragmatique. Si elle n'autorisait pas le projet Lanfranchi, l'île serait, explique-t-elle, une nouvelle fois confrontée à une crise sanitaire et environnementale majeure.

La signature de l'arrêté intervient alors que les pou-



"Nous n'avons pas d'autres choix", explique Josiane Chevalier entourée des services de l'État.

/PHOTO EMILIE RAGUZ

belles s'annoncent dans les rues depuis la fermeture, samedi matin par le Syvadee, du centre d'enfouissement de Viggianello 1, à la suite des actions musclées du collectif Valinco Lindu, anti Viggianello 2 (lire ci-dessous).

"Une instruction rigoureuse"

La représentante de l'État explique ainsi aux Corses ne pas avoir d'autre choix que d'autoriser "l'éco-pôle" d'Alexandre Lanfranchi, "le seul dont la mise en œuvre pourra être réalisée dans les plus proches délais afin de compléter les capacités de stockage dont la Corse a besoin dès 2020".

Un projet qui, souligne-t-elle, "a fait l'objet d'une instruction rigoureuse et sans complaisance de la part des services de l'État qui a conclu à la conformité du dossier sur le plan technique, réglementaire et environnemental".

Ce site, situé sur un terrain voisin de l'actuel centre d'enfouissement technique géré

par le Syvadee, sur la petite commune de Viggianello, comprendra une usine de tri et de valorisation ainsi qu'un centre de stockage de déchets non dangereux. Le nouveau centre qui, selon son promoteur, Alexandre Lanfranchi, devrait être prêt au plus tard dans dix mois, pourra accueillir 58 000 tonnes de déchets entrants par an (c'est-à-dire passant les portes du centre, avant le tri et la valorisation), pour une durée de dix ans.

La préfète souligne que le pétitionnaire a accepté, à sa demande, de réduire de moitié la durée d'exploitation de son site, initialement réclamée pour une période de 20 ans.

Une commission de suivi du site, à laquelle seront associés les élus concernés, se réunira tous les mois durant la première année d'exploitation. Une sorte de garde-fou qui devrait permettre, explique Josiane Chevalier, si le besoin s'en faisait ressentir, d'améliorer le fonctionnement du nouveau centre.

L'arrêté préfectoral précise

l'origine géographique des déchets : l'installation est destinée à accueillir prioritairement les déchets du bassin Ouest de la Corse ainsi que celui du Sud de la Corse, tel que défini dans le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Corse (PPGDND). Soit en gros, à peu près toute la moitié de l'île, Ajaccio et Capa finalement comprises.

De plus, l'arrêté stipule que "l'installation peut accueillir, en cas de nécessité, les déchets de l'ensemble de la région Corse".

Une précision qui a fait bondir, vendredi dernier, les élus de Viggianello et le collectif Valinco Lindu, lorsqu'ils ont pris connaissance du projet d'arrêté présenté à la réunion du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).

Habitués depuis quatre ans aux réquisitions préfectorales augmentant la capacité administrative du tonnage de Viggianello 1, les élus et le collectif, hostiles à Viggianello 2, redoutent en effet de voir se

rejouer le même scénario d'une extension sans cesse renouvelée de la capacité de stockage.

Une capacité annuelle de 58 000 tonnes

De son côté la préfète l'assure : "La capacité de 58 000 tonnes est maximale, le site ne peut techniquement pas accueillir plus que ce tonnage annuel. Une affirmation soutenue par les experts de la Dreal qui ajoutent : 'L'entrepreneur Lanfranchi n'a d'ailleurs pour sa part pas intérêt à voir augmenter la capacité de stockage puisque cela signifierait une fermeture plus rapide'".

Ce sera donc 58 000 tonnes maximales par an. Malgré consolation pour les élus de Viggianello qui rappelaient devant le Coderst que les deux anciens préfets avaient promis, par deux protocoles signés entre 2015 et 2017, de les débarrasser définitivement des poubelles de la Corse. Une promesse faite en échange de leur bonne volonté en attendant que d'autres

intercommunalités prennent le relais de la solidarité. "La Corse était alors dans une tour à tour configuration, fait valoir Josiane Chevalier. Les objectifs fixés par le plan de 2016 n'ont pas été atteints. Et nous sommes sans centre de stockage. Nous n'avons plus d'autre choix." Et la préfète de souligner que le projet Lanfranchi "qui est conforme au plan élaboré par l'Assemblée de Corse en ce qu'il prescrit la nécessité de disposer de trois nouveaux centres de stockage", n'apporte qu'une solution partielle à la crise des déchets.

Enfin, Josiane Chevalier précisait hier que l'arrêté préfectoral n'empêche pas la Collectivité de Corse de poursuivre "les contacts déjà établis, comme l'a rapporté la presse", avec la société Lanfranchi au sujet du régime juridique de l'exploitation du futur centre.

Renvoyant ainsi de nouveau, et in fine, la balle dans le camp de l'Exécutif quant à l'éventualité d'une gestion publique du nouveau site.

CAROLINE MARCELIN

Ulmétu : un hangar agricole incendié dans la plaine de Baracci

Hier à 19h30, un incendie s'est déclaré dans un hangar agricole situé plaine de Baracci sur la commune d'Ulmétu. Les pompiers du Rizzanesse sont intervenus. 500 m² de paille à l'intérieur de la grange de 150 m² sur 3 mètres de hauteur ont pris feu. "Aucun risque de propagation autour, puisque la grange est située dans un champ", précise le Codis.

Un sinistre dont l'origine demeurerait hier soir indéterminée. Aucun blessé n'est à déplorer.

Le hangar appartient au père d'un des porte-paroles du collectif Valinco Lindu, Marie-Paule Mondoloni-Tomasi. "Aucun élément ne permet de dire que cet incendie est d'origine criminelle", indique la compagnie de gendarmerie de Sartène.

A.-F.I.

"Cette signature de la préfète est un passage en force de l'État"

"Où, on continue à bloquer". Après la décision de la préfète, les membres du collectif Valinco Lindu ont décidé de poursuivre le mouvement dans lequel ils sont engagés désormais depuis une semaine.

Suite à l'annonce de Josiane Chevalier, hier en fin d'après-midi, le collectif a accepté de faire connaître son sentiment plus précisément.

"On savait très bien que la préfète signerait ce projet, donc honnêtement ce n'est pas une déception. Nous ne sommes pas surpris, mais plutôt remontrés. Ce qui est évident, c'est que même si le Coderst avait été défavorable au projet de Viggianello 2, la préfète aurait donné son accord", selon Frédéric Larigot, un des membres du collectif.

Une préférence déterminée qui a justifié son choix en se disant au pied du mur.

"Mais quand on cherche une solution pour trois ans, on n'a pas besoin de signer un projet sur dix ans. C'est un passage en force de l'État, on ne peut pas appeler ça autrement", s'insurge le collectif, dont le bureau est composé d'une centaine de membres. Le Sartenais-Valinco, "un territoire sacrifié", condamné à revivre en boucle la même histoire pour les dix prochaines années.

Parallèlement, on sait que depuis vendredi, le Syvadee a fait fermer le site de Viggianello également aux camions de la com'com. "Pour des raisons fallacieuses de sécurité", analyse Valinco Lindu. "Mais nous n'avons pas à avoir nos propres portes closes." Ironie du sort, le bureau du Syvadee doit se réunir aujourd'hui à Corte pour décider, avec les autres communautés de

communes de Corse, de rouvrir le site de Viggianello 1 aux camions du Sartenais-Valinco-Taravo. "Ce sont les autres qui vont décider si le Valinco peut jeter ses poubelles dans le Valinco".

Pour l'heure, seule certitude, le blocage continue à l'entrée du site le matin dès 6 heures : "On empêche juste les camions de toute la Corse de venir jeter leurs poubelles chez nous." Les camions de la CCSVT et ceux de tri ont le passage libre du collectif Valinco Lindu.

Blocus mis à part, comment va évoluer la situation ? "Les modalités d'actions autres que le blocage seront définies dans le week-end", affirme un membre du collectif avant l'organisation d'une réunion plus formelle.

A.-F.I.